

----- Message transféré -----

De : **agnès verdier** <agnesbridge.verdier@gmail.com>

Date : 20 mai 2015 11:46

Objet : Re: Réf. : tournoi du 16\4

À : "annie.dechico@orange.fr" <annie.dechico@orange.fr>

Bonjour. 2 nouveaux éléments confirmés hier soir bien que le mot de passe de l'ordinateur ait été changé sans que j'en sois informée et que je n'en ai toujours pas connaissance;

2 personnes ont fait des erreurs lors de la commission des litiges

Mme Daniel dont je ne mets pas en doute la bonne foi. Elle a affirmé très fermement qu'elle n'avait eu aucun 50-50 lors de ce tournoi. Or c'est moi qui l'ai inscrit lors de la 3eme donne jouée contre Bergerat. J'ai sorti sa feuille de route que je ne peux sortir que de l'ordinateur du club. Il y a bien à la donne 18: 19898 ce qui correspond bien aux:50-50 marque ajustée que seul l'arbitre est habilité à inscrire;. On peut voir qu'elle a bien eu à cette donne sa moyenne::49,28. De même Mr Bergerat 48,32. Si elle s'est trompée sur ce point elle a pu se tromper sur un autre, notamment si la carte d'entame était retournée ou pas ou si le mort avait superposé toutes ses cartes jouées ,ce qui aurait pu me faire croire que c'était l'entame, point crucial de l'arbitrage: Jeu commencé ou non.

Le 2nd point est plus grave: Mr Bergerat a cru que 19898 (50-50= était une pénalité. C'est faux. Une pénalité c'est par exemple -10 pour cent, c'est à dire 40 pour 100, que je n'ai pas mis puisque c'est un tournoi de club (donc convivial).Je le lui ai bien expliqué à la table mais il ne m'a apparemment pas crue. Donc ce qui est grave c'est que Mr Rozenberg, arbitre de comité. Et Président du club, ait affirmé que 50-50 était bien une pénalité. Lors de la Commission des litiges. Vous n'avez bien sûr pas à juger Mr Rozenberg ! Mais vous devez connaître tous les éléments. Je peux vous adresser en pièces jointes les 2 feuilles et les articles du code si nécessaire

Denier point c'est l'urgence de votre décision: un arbitre peut-il être insulté sans excuses et sans sanction à l'USF Bridge dans l'exercice de ses fonctions?. Si oui ,je ne peux plus partir en Andalousie avec le club comme arbitre comme prévu pour faire bénéficier au club de ce que j'ai appris récemment au stage Arcom, Et surtout 200 euro pour moi et 850 pour le club sont en jeu ! Tout le monde attend. Vous avez annoncé 15 jours. Vous est-il possible de nous donner votre décision avant samedi?

Merci.

Cet email je ne peux pas l'envoyer, manque d'adresses, aux autres membres de la Commission. Il n'est pas secret. Je vais moi même l'adresser - au moins- à Mr Fevre, responsable du voyage et à Mr Rozenberg qui m'a réclamé 850 euro hier soir. Qui va payer? moi par éthique?? ou le club??

De plus une réunion de bureau s'est réunie suite à la Commission des litiges lundi et a décidé - sans attendre votre décision ! - que je ne devais plus arbitrer au club, ni y enseigner et l'on m'a demandé de rendre la clef immédiatement contrairement aux questions exactes posées à l'ordre du jour. On ne m'a accusée d'aucune "faute grave" Vous pouvez donc comprendre que nous attendons votre décision.

Merci